

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-déc.-2022

Date de révision 23-déc.-2022

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 443928-5400027

**ID du Produit** 443928

**Nom du produit** MAP 12 + 52

#### Article

101024913M201 --- 50KG - 1400KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010100227501 --- 40KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010000237601 --- 50KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010124442801 --- 25KG - 1000KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010124452901 --- 50KG - 1000KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010124431801 --- 600KG BB --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010124461101 --- 1000KG BB --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010000211701 --- BB --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010124427401 --- 25KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010249121801 --- 25KG - 1500KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010118351501 --- 500KG BB --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010100211701 --- BB --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010000227501 --- 40KG --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010100259201 --- BULK --- Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

1010000259201 --- BULK --- Engrais CE  
 MAP 12-52  
 Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)  
 1010100237601 --- 50KG --- Engrais CE  
 MAP 12-52  
 Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

**Numéro d'enregistrement REACH****Nom technique** MAP 12:52 GRAN COATED**Synonymes** MAP12:52, MAP 11-52, Ammophos, NP 12-52, NP 12:52

Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Engrais, Industrielle, Professionnelle.**Utilisations déconseillées** Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Phosphorit Industrial Group LLC  
 Phosphorit Industrial Site  
 Kingisepp district, Leningrad Region  
 188452, Russia

**Fournisseur**

EuroChem Agro France  
 68, rue de Villiers  
 F-92300 LEVALLOIS-PERRET  
 Tél 33 (0)1 40 87 48 00  
 www.eurochemfrance.fr

**Représentant exclusif**

AB "LIFOSA"  
 Juodkiškio 50  
 LT-57502 Kėdainiai  
 Lithuania  
 phone +370 347 66483  
 E-mail: info@lifosa.com

**Déclaration de responsabilité** Pour plus d'informations, contacter**Adresse e-mail** ra.sds@eurochemgroup.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC  
 +33 9 75 18 14 07

**Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

<b>Europe</b>	<b>112</b>
<b>France</b>	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mentions de danger**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	5-<10	01-2119455044-46-0015	231-984-1	Aucune donnée disponible	-	-	-
Phosphate de diammonium 7783-28-0	5-<10	01-2119490974-22-0002	231-987-8	Aucune donnée disponible	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	IMPURITY	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-
amines, suifakyle hydrogéné 61788-45-2	0-<0.1	01-2119473799-15-xxxx	262-976-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	10

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	2840	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Phosphate de diammonium 7783-28-0	2000	5000	5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
amines, suifakyle hydrogéné 61788-45-2	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une

concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de réaction allergique ou de choc anaphylactique, contacter immédiatement un centre antipoison.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet d'eau ou brouillard d'eau. Agent chimique sec. Mousse.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jets d'eau directs. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Autres informations</b>	Empêcher l'eau de pénétrer les récipients: risque de réaction violente. Équipement de protection et précautions pour les pompiers.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire.
<b>Matériaux d'emballage</b>	Matériau de récipient/équipement adapté.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.
<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	-
Phosphate de diammonium 7783-28-0	-	-	-	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	NGV: 2 mg/m <sup>3</sup>		-		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques  
d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie		Italie REL
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-		2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Gants imperméables. Caoutchouc butyle.

#### Protection de la peau et du corps

Chaussures ou bottes de protection. Vêtements à manches longues.

#### Protection respiratoire

(FFP1).

Filtre à particules conforme à EN 143.

<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Autres équipements de protection</b>	Aucune information disponible.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Éviter toute formation de poussières.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	Granulés	
<b>Couleur</b>	blanche au grisâtre	
<b>Odeur</b>	Léger/légère.	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	190 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet.
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Ininflammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	350 °C	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>pH</b>		Sans objet
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	4 - 5	solution (1 %)
<b>Viscosité cinématique</b>		Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>		Sans objet
<b>Hydrosolubilité</b>	264 g/l @ 15 °C	environ
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Coefficient de partage</b>		Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	approximately 1000 kg/m <sup>3</sup> , depends on granulometry	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		environ
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	
<b>Granulométrie:</b>	Granulés 95 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm	

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives N'est pas un explosif.  
Propriétés comburantes Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
Remarques	Aucun(e).

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

**Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	----------------------------------------------------------

Polymérisation dangereuse	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---------------------------	----------------------------------------------------------

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter	Voir la section 7 pour plus d'informations.
---------------------	---------------------------------------------

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
------------------------	------------------------------------------------------

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.
-------------------------------------	-----------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,928.10 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	10,700.70 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	271.70 mg/l

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sulfate d'ammonium	= 2840 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
Phosphate de diammonium	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	> 5 mg/L ( Rat ) 4 h
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg ( Rat )	-	> 5070 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
amines, suifakyle hydrogéné	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

##### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

##### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate d'ammonium	-	LC50: =250mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =480mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =420mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =18mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 32.2 - 41.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 5.2 - 8.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 123 - 128mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =126mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	LC50: =14mg/L (48h, Daphnia magna)
Phosphate de diammonium	-	LC50: =26.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 24.8 - 29.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =3.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =33mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
amines, sulfakyle hydrogéné	-	LC50: =0.88mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: 1.0 - 10.0mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =0.13mg/L (48h, Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Sulfate d'ammonium	-5.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sulfate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Phosphate de diammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Waste codes / waste designations according to EWC**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Autres informations**

Engrais. Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMSBC Code	C

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**ADN**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2**  
**14.3**  
**14.4**  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
amines, suifakyle hydrogéné - 61788-45-2	75.	-

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### **Engrais CE**

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

#### Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

Ce produit n'est pas soumis au règlement (UE) 2019/1148, toutefois toutes transactions suspectes, disparitions ou vols doivent être signalés aux autorités

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

#### UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Phosphate de diammonium - 7783-28-0	Agent phytosanitaire

#### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sulfate d'ammonium - 7783-20-2	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC (Australie)</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

23-déc.-2022

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**